

Rapport de la commission des finances du conseil  
communal de Bassins

Préavis 13/19 relatif à l'adaptation du REGLEMENT COMMUNAL SUR L'EVACUATION ET L'EPURATION DES EAUX et de son annexe pour le financement des mesures dites « micropolluants » et autres constructions.

Dates des séances : 14 et 16 octobre 2019

Membres de la commission présents : Mmes Sylvie Elben, Anne Genevay-Bolay, Nathalie Guignard Pidoux, et M. Michel Ruffieux, excusé le 16 octobre 2019, Herlinda Elmer excusée le 14 octobre 2019 et Nicolas Sudan ainsi que Gian Reto Gotsch excusés le 14 et 16 octobre 2019.

Le 14 octobre 2019, la commission des finances a rencontré et échangé avec la municipalité, Mme Katia Gashi était excusée. Mme Nathalie Angéloz était également présente.

La commission des finances remarque les points suivants :

Suite au retrait du préavis 09/19 lors de la séance du conseil communal du 26 septembre 2019, la municipalité soumet une nouvelle version de l'annexe.

Dans cette nouvelle version, le point C du préavis 13/19 a été modifié « **taxe annuelle d'entretien des canalisations eaux usées de maximum Fr. 2.00 par mètre carré de surface brut utile au plancher au lieu de Fr. 2.00 par mètre cube d'eau consommée** ».

Par manque de temps et d'effectif (vacances scolaires), la commission des finances demande le report de ce préavis 13/19 afin d'étudier dans de bonnes conditions les incidences financières de cette modification pour les habitants de Bassins.

La commission des finances demande à la municipalité de lui remettre les préavis dans un délai raisonnable permettant l'étude des documents de plus en plus conséquents et complexes.

En conclusion :

La commission demande donc au conseil de Bassins, le renvoi du préavis 13/19 au conseil du 12 décembre 2019.

Sylvie Elben  
Rapporteuse

Anne Genevay-Bolay

Nathalie Guignard Pidoux

Herlinda Elmer

Fait à Bassins, le 16 octobre 2019